

qu'elle demeure soumise à l'archevêque de Lyon , avec la faculté de disposer de toutes les places.

« Il n'est fait aucune mention dans ce projet que l'évêque de Saint-Claude sera suffragant de l'archevêque de Lyon. H ne peut y avoir aucune difficulté à cet arrangement, la ville épiscopale étant prise sur le diocèse de Lyon , ainsi que la plus grande partie du nouveau diocèse. Cependant, pour plus de sûreté, l'archevêque de Lyon croit devoir en faire une mention expresse. »

A la suite du mémoire vient la « liste des paroisses que l'archevêque de Lyon voudroit ajouter à celles qu'on demande pour composer Pévêché de Saint-Claude. » La voici textuellement.

Haut-Bugey (archiprêtre' do Nantua).

Dorfan.	Groissia, annexe de Mar-	Grange.
Veysia, annexe de »or-	tigna.	Santonax.
tan.	Beligna.	Arbant (1).
Montréal.	Charrix.	Napt.
Mornay.	Geovreisset.	Boloson, ami. de Napt
Martigna.	Isernore. >	Samogna.
Apremont, annexe de	Geovreisset, annexe d'I-	Matafelon.
Martigna.	sernore.	Oyonnax.

Archiprêtre de Treffort, dans la partie de Bresse et du duché de Bourgogne.

Coisiat.	Curveisiat.	Preissiat.
Cornod.	Chaleas , annexe de	Cise.
Villette, an. de Cornod.	Curveisiat.	Bohas.
Haute-Cour ou Biiene.	Saint-Maurice, annexe	
Aroma.	de Curveisiat.	

(i) On lit en marge : « Il y a dans cette paroisse un prieuré du même nom, à la nomination de l'abbé d'Ambournay. »